

Le 12 août 2021

**AUX DIRECTIONS DES ÉCOLES PRIMAIRES  
AUX TRANSPORTEURS**

Objet : **Rappel** - Utilisation d'un équipement de sécurité

Madame,  
Monsieur,


Le 11 juin 2013, nous avons reçu une information qui émane du ministère des Transports voulant que **l'utilisation d'un cache boucle (Angel guard seat belt) n'est pas interdite présentement** par la législation.

Il est donc possible d'utiliser cet équipement qui empêche un élève de détacher sa ceinture de sécurité lors d'un transport avec l'autorisation de la division du transport.

Espérant que cette information vous sera utile.

Si des informations supplémentaires étaient nécessaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



**Sylvain Drolet**  
*Régisseur – Division du transport*

c.c. Lynda Lamoureux, coordonnatrice – SRFTS  
Nancy Laliberté, directrice – École du Touret  
Personnel de la division du transport